

NOTICE D'INFORMATIONS POUR LES INSCRIPTIONS/REINSCRIPTIONS DES COLLEGIENS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE GONDRECOURT

Année scolaire 2026-2027

Procédure en 2 étapes, à réaliser en fonction du statut de votre enfant, merci de vous référer à la situation 1 ou 2 :

SITUATION 1 : Pour les nouveaux élèves n'ayant pas été scolarisés au collège de Gondrecourt ou dans une école de la Codecom des Portes de Meuse en 2025-2026

1) Inscription au restaurant scolaire :

Compléter la fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la Codecom : <https://www.portesdemeuse.fr> (suivre le cheminement suivant : Vie Quotidienne / Scolaire & Périscolaire / Inscription Cantine collège Gondrecourt et faire défiler jusqu'au document à télécharger)

La retourner par mail à enfancejeunesse@portesdemeuse.fr **avant le 3 juillet 2026.**

Vous recevrez ensuite par mail un lien vous permettant d'accéder au portail famille et de finaliser la création de votre compte en choisissant un mot de passe (votre identifiant étant l'adresse mail que vous avez renseigné sur la fiche d'inscription) et en vérifiant ou complétant les renseignements vous concernant (mail émanant généralement de l'adresse contact@portesdemeuse.fr, pensez à vérifier dans vos spams).

2) Réservations des repas

→ **En formule régulière**, les réservations auront été réalisées par nos soins mais, il vous faudra vérifier qu'elles sont correctes et correspondent à vos besoins

→ **En formule occasionnelle**, vous devrez effectuer vous-même les réservations souhaitées en réalisant l'étape 4 « Réservations des repas » expliquée dans la situation 2 ci-dessous.

SITUATION 2 : Pour les élèves ayant été scolarisés au collège de Gondrecourt ou dans une des 14 écoles de la Codecom des Portes de Meuse en 2025-2026

Inscription ou réinscription au restaurant scolaire

à réaliser en 4 étapes directement sur votre portail famille **à compter du 15 juin 2026.**

Rappel pour accéder facilement à votre portail famille : Rendez-vous sur le site de la Codecom des Portes de Meuse (<https://www.portesdemeuse.fr/>) et cliquer sur : VIE QUOTIDIENNE / SCOLAIRE & PERISCOLAIRE / PORTAIL FAMILLE

1. Se connecter à son PORTAIL FAMILLE
2. Faire une demande d'inscription au restaurant scolaire de Gondrecourt « REST GDT 26/27 »
Le message « En attente de modération » s'affiche, ce qui signifie que vous devez attendre que le service scolaire valide votre demande avant de passer aux étapes 3 et 4.
3. Réception d'un mail validant l'inscription et vous ouvrant l'accès au service pour effectuer vos réservations des repas pour l'année scolaire 2026/2027.

4. Réservations des repas

Réserver les jours souhaités en les cochant sur le planning de réservation 2026-2027 qui s'affiche ou en activant la planification sur une période pour les inscriptions régulières à l'année.

Vous devez ensuite recevoir un mail de confirmation de réservation. Si ce n'est pas le cas, retourner sur votre portail famille et vérifier que les jours souhaités apparaissent en vert.

.../...



INFORMATIONS IMPORTANTES DU FONCTIONNEMENT SERVICE RESTAURATION

Le PORTAIL FAMILLE permet de gérer vos inscriptions et réservations/annulations au restaurant scolaire de Gondrecourt. Il est essentiel que chaque famille y ait accès afin de pouvoir gérer elle-même la fréquentation au restaurant de son enfant et recevoir les informations importantes sur son fonctionnement.

Toute modification des réservations des repas devra se faire via le portail famille ou, en cas d'impossibilité, par mail à enfancejeunesse@portesdemeuse.fr ou par téléphone (03 56 75 98 20).

ATTENTION : Les informations transmises à l'administration du collège ne sont pas recevables. Toutes demande de réservation/annulation de repas (changement d'emploi du temps, absences...) sont à faire auprès des services de la Codécom. Les enquêtes de présence faites par le collège n'entraînent pas de modification des réservations des repas.

Pour les repas avec PAI ou régimes spéciaux (sans porc ou végétarien), il faut bien vérifier que ces choix aient été spécifiés lors de l'inscription. En cas d'allergie alimentaire, un PAI doit être réalisé avant que l'enfant puisse être accueilli au restaurant scolaire.

Rappel des délais de réservations/annulations :

Pour le service du	Réserver avant	Si ce jour est un jour férié, il faut réserver avant 9h le dernier jour d'école avant celui-ci
LUNDI	VENDREDI 9h	
MARDI	LUNDI 9h	
JEUDI	MERCREDI 9h	
VENDREDI	JEUDI 9h	

Passés ces horaires, il n'est plus possible de modifier une réservation via le portail famille. Il faut donc faire la demande de réservation ou d'annulation par mail ou téléphone. Elle sera traitée en catégorie « hors délai » avec les conséquences tarifaires ci-dessous :

Pour info, tarifs arrêtés au 1^{er} janvier 2026 :

4.70 € le repas - 6.70 € le repas réservé hors délai

Un repas non pris ou annulé hors délai est facturé 4.70 €

Besoin d'aide : 03 56 75 98 20 ou enfancejeunesse@portesdemeuse.fr